



Contrat d'avenir chantage

Par **Delmas kevin**, le **21/10/2016** à **17:58**

Bonjour,

Actuellement en contrat d'avenir, de ce fait en formation qualifiante (2 semaines en entreprise, 2 semaines de cours), j'ai un gros problème avec mon employeur : il me fais faire des heures en plus après mes cours mais aussi des heures en plus lorsque je suis en entreprise.

Le contrat d'avenir stipule 35 h par semaine alors que je fais 42 h quand je suis au travail et 35 h de cours + 15 h après les cours (donc 50 h par semaine quand je suis en formation). Bien sûr, je suis payé au smic 35 h sans heures supplémentaires.

Mais encore pire il le fait du chantage pour que je fasse à ses conditions à lui sinon il fait rompre mon contrat d'avenir et du coup ma formation qualifiante.

Merci de m'aider quoi faire.

Par **P.M.**, le **21/10/2016** à **19:27**

Bonjour,

Il s'agit plus exactement vraisemblablement d'un emploi d'avenir....

Je ne demande bien comment l'employeur pourrait le rompre puisqu'il faudrait qu'il puisse justifier une faute grave si c'est un CDD et bien sûr de refuser d'effectuer des heures non payées n'en est pas une...

Vous pourriez lui que vous allez vous renseigner à l'Inspection du Travail sur vos droits...

Par **lelicenciemment**, le **21/10/2016** à **19:30**

Bonjour,

Avez-vous averti votre organisme de formation ?

Un conseil : notez vos heures d'arrivée et de départ, chaque jour.

Vous pouvez aussi vous créer une preuve de ce qui vous arrive : vous envoyez un mail à votre employeur, depuis votre mail perso, indiquant que vous prenez acte de sa demande

d'effectuer des heures supplémentaires, ce que vous faites depuis le (et là , vous mettez la date depuis laquelle vous effectuez ces heures sup), et vous lui demandez à quelle date seront payées ces heures sup effectuées.

Bien entendu, vous gardez une trace de l'envoi de ce mail.

L'employeur va forcément réagir, mais ce mail n'est pas un motif de licenciement. Soit il vous paye les heures sup', soit il arrête de vous en faire faire.

Par **P.M.**, le **21/10/2016** à **21:36**

Mais de toute façon, normalement il ne doit pas accomplir d'heures supplémentaires en plus pendant sa semaine de formation...
C'est même au salarié de refuser d'en faire...

Par **Delmas kevin**, le **22/10/2016** à **09:27**

Merci pour vos reponses, je vais suivre vos conseils, et je vous tiendrai au courant de ce qui se passe.

Mais je trouve ca deplorable que mon employeur profite du systeme (emploi d'avenir) et me fais du chantage pour que je ne fasse rien et que j'obeis. C'est de l'esclavage, travailler sous la peur et ne pas etre paye

Et si j'arrete mon contrat avec lui je perd tout, mon salaire, mon ecole et je vais devoir attendre 1an environ pour m'inscrire a la prochaine session et trouver une autre entreprise.

Par **Delmas kevin**, le **22/10/2016** à **09:31**

pour repondre a 'lelicenciement': mon organisme de formation est au courant (la directrice) mais elle ne fais rien car mon patron est un tres bon ami a elle, ils s'entendent super bien, elle m'as meme dis de ne plus 'rouspecter' sur les heures ! (ce sont ces mots)

Par **P.M.**, le **22/10/2016** à **13:49**

Bonjour,

C'est bien pourquoi qu'au-delà de trouver dommage l'attitude de l'employeur ou d'attendre que l'organisme de formation intervienne, je vous ai donné la recette pour ne pas attendre son bon vouloir qu'il ne vous fasse plus faire d'heures supplémentaires ou qu'il conteste vous en avoir fait faire...